

**Arrêté temporaire de circulation
Circulation interdite sauf riverains
BRANCHEMENT EP - ASSAINISSEMENT**

RUE FRANCOISE DOLTO (BEAUPREAU),

Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1,

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8ème partie, signalisation de temporaire,

VU le code de la route et notamment les articles R110-1, R110-2, R 110-3, R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 415-6,

VU la demande par laquelle **CHARIER TP SUD Agence LAHAYE demeurant ZA "La Vainerie" Route de Chemillé**

LA TOURLANDRY 49130 CHEMILLE EN ANJOU représentée par Monsieur Maxime GERMAIN - demande l'autorisation d'occuper temporairement le domaine public.,

CONSIDÉRANT que des travaux **sur réseaux ou ouvrages d'eaux usées / assainissement** rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée **de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 15/07/2024 au 17/07/2024 RUE FRANCOISE DOLTO (BEAUPREAU),**

ARRÊTE

ARTICLE 1

À compter du **15/07/2024 et jusqu'au 17/07/2024**, la circulation des véhicules est interdite RUE FRANCOISE DOLTO, de la RUE AMBROISE PARE jusqu'au SQUARE SAINT-JEAN.

ARTICLE 2

À compter du **15/07/2024 et jusqu'au 17/07/2024**, une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- RUE FRANCOISE DOLTO, de la RUE AMBROISE PARE jusqu'à la RUE D'ELBEE
- RUE D'ELBEE, de la RUE FRANCOISE DOLTO jusqu'à la PLACE LAURENT MENARD
- RUE SAINT-MARTIN, de la PLACE LAURENT MENARD jusqu'à la RUE MICHEL RABOUAN

ARTICLE 3

À compter du **15/07/2024 et jusqu'au 17/07/2024**, la circulation des véhicules est interdite RUE FRANCOISE DOLTO, de la RUE SAINT-MARTIN jusqu'au SQUARE SAINT-JEAN. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux riverains.

ARTICLE 4 - SIGNALISATION

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, CHARIER TP SUD Agence LAHAYE.

ARTICLE 5 - CHARGES D'EXECUTION

Monsieur Romain MARILLAUD (CHARIER TP SUD Agence LAHAYE) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

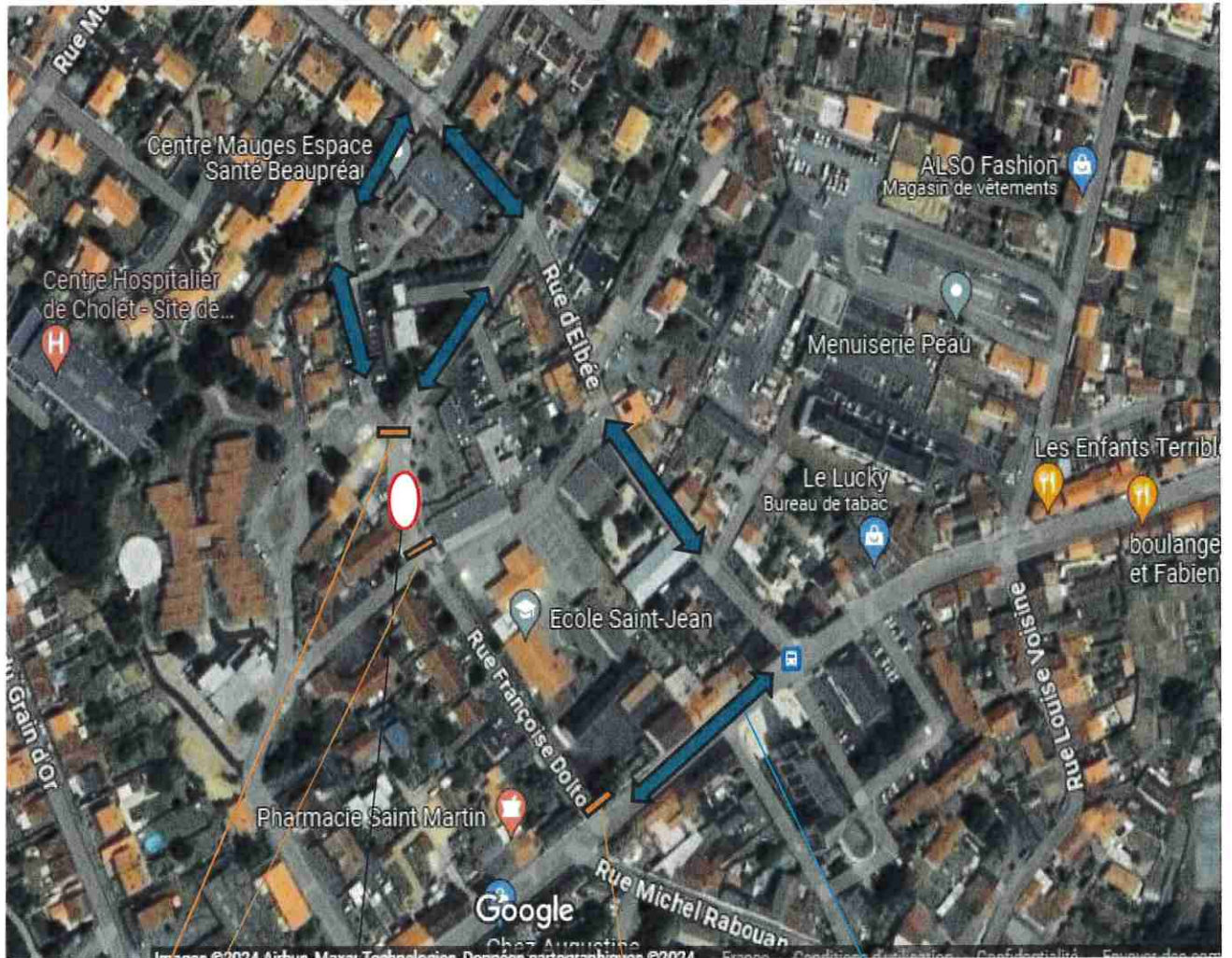
Fait à Beaupréau-en-Mauges, le 11/07/2024

Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges

Franck AUBIN



PLAN DEVIATION



ROUTE BARREE

ZONE TRAVAUX

ROUTE BARREE SAUF RIVERAINS

DEVIATION

PLAN DEVIATION



ROUTE BARREE

ZONE TRAVAUX

ROUTE BARREE SAUF RIVERAINS

DEVIATION